



Démission après congé maternité

Par **Shypoalova**, le **10/06/2009** à **19:11**

Bonjour,
Tous d'abord je vous explique ma situation. En ce moment je suis en congé maternité qui se termine le 22 juin 2009, tout de suite après j'ai déposé mes congés payés jusqu'au 5 août 2009 qui avaient été acceptés par mon employeur. Durant mon congé maternité j'ai trouvé un autre travail et j'ai déjà signé le contrat avec mon nouvel employeur à partir du 1 septembre. J'ai envoyé la lettre de démission à mon ancien employeur le 31 mai en précisant que je termine ma période de préavis le 31 août car je ne savais pas que les congés n'étaient pas comptés dans le préavis. Depuis mon employeur actuel m'a proposé de partir sans préavis, mais il ne veut pas me dispenser de préavis. Pour instant j'ai deux possibilités: si je pars sans préavis je reste un mois sans salaire, si j'effectue le préavis je dois rester chez mon employeur actuel jusqu'au mois novembre. J'ai deux questions à vous poser.
Que risquerais-je si je fais qu'un mois de préavis et je pars le 1 septembre?
Puis-je peux négocier une prime de départ pour ne pas effectuer le préavis qui sera moins important que les indemnités de préavis?